

Groupe de la CFE-CGC

A tort ou à raison, le travail est un pilier de notre société. Véritable passeport d'intégration sociale, c'est le travail qui justifie notre utilité au monde et notre place dans celui-ci. La chose se vérifie pleinement lorsqu'on en est exclu alors qu'on en a l'âge et que cette privation, supposée provisoire, s'éternise.

Aussi longtemps que le chômage n'était pas un phénomène de masse, on reconnaissait encore les chômeurs comme des sujets *honoris causa*. Mais depuis quelques années ce statut devient toujours plus fragile, et les chômeurs de longue durée en particulier se voient dénier de plus en plus le statut de sujets à part entière. Avec la crise, non seulement le chômage a explosé, mais il dure. On compte désormais plusieurs millions de personnes plus ou moins éloignées, sinon très éloignées de l'emploi.

Cette proportion de la population active est des plus inquiétante. Jusqu'à une période récente la souffrance psychique des privés d'emploi et de leur entourage laissait assez indifférent. Cette indifférence pourtant était non seulement indigne mais aussi funeste. Aussi la CFE-CGC ne peut que féliciter notre assemblée de traiter de ce sujet et remercie la rapporteure du travail accompli afin que les perceptions évoluent.

En effet, outre la pauvreté monétaire dans laquelle se retrouvent les chômeurs et leur entourage; outre le fait d'essayer des échecs répétés ; outre le déclassement professionnel ; outre le fait qu'une partie des Français, stimulés par les déclarations stigmatisantes de certains hommes politiques, estime que ces individus sont responsables de leur situation ; outre les ruptures familiales encourues, le sentiment de honte, de culpabilité et l'isolement dans lequel ils sombrent, la plupart d'entre eux s'enfoncent dans la dépression, qu'elle soit chronique ou majeure.

Les personnes ayant un emploi disposent d'une médecine qui les suit et les oriente. La majorité des salariés ont une mutuelle. Il existe désormais des consultations sur la souffrance au travail, qui est désormais reconnue. Mais pour ceux qui ont perdu leur emploi, il n'y a plus rien. Le présent projet d'avis permet de mettre l'accent sur ces graves lacunes et de tirer la sonnette d'alarme.

La CFE-CGC ne peut qu'adhérer aux préconisations du présent avis. Car, de la même manière que l'on comptabilise les accidents du travail ou les accidents de la route et que les pouvoirs publics se mobilisent pour les prévenir, les suicides en général mais en particulier chez les chômeurs doivent aussi faire l'objet d'une observation précise. Des dispositifs de prévention et de soins accessibles dans des délais raisonnables doivent être mis en place, car dans la suite du professeur Michel Debout, la CFE-CGC estime qu'il est temps de se mobiliser autour des « dégâts humains » de la crise afin que notre société ne soit plus en situation de « non-assistance à personne en danger ».

Pour la CFE-CGC, il ne s'agit pas de faire la guerre aux chômeurs mais bien au chômage, dont la montée est la première préoccupation des français.

La CFE CGC a voté l'avis